



Dé qué sé ditz*?

*Qu'est ce qu'il se dit ?

Barre des Cévennes Cassagnas Rousses St Julien d'Arpaon St Laurent de Trèves La Salle Prunet Vébron

Edito

La Communauté de communes, présente dans bon nombre d'organismes et de commissions, fait entendre les décisions prises en conseil communautaire. Ses actions vont devenir de plus en plus difficiles en 2011 car l'obtention de crédits et de subventions, tous partenaires confondus, n'est plus assurée, même si on veut nous persuader que la crise est passée.

Nous ne devons pas baisser les bras pour autant. Nous devons continuer à renforcer notre territoire, à conforter nos commerces, notre artisanat, notre agriculture, à aider l'installation de nouvelles forces vives dans nos communes.

Sur la Vallée du Tarnon, l'ADSL est déjà en place, la téléphonie mobile sera bientôt installée par des relais créés par le Conseil général et je remercie Alain Argilier, Conseiller général, qui soutient nos actions auprès du Département.

Sur la vallée de la Mimente, les entreprises posent la fibre optique et nous aurons l'ADSL au premier trimestre 2011, grâce au programme régional. Un pylône de téléphonie mobile est créé sur St Julien d'Arpaon par France Télécom, pour la sécurisation de la R.N 106 rendant un espace important, couvert et joignable par le portable. Toute cette nouvelle technologie rend notre territoire de plus en plus attractif avec une qualité de paysages et une qualité de vie que beaucoup de visiteurs nous envient.

Je ne peux terminer mon propos sans avoir une pensée pour Georges Frêche, qui "vivait" le Languedoc-Roussillon, qui était un amoureux de la Lozère et plus particulièrement des Cévennes. Sans lui nous n'aurions pu réaliser tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Il avait pour nous une vision d'avenir pleine d'espoir, ne le décevons pas.

Je me joins à l'équipe du journal pour vous souhaiter un bon Noël et une bonne année 2011.

Henri Couderc, Président de la Communauté de Communes cévenoles Tarnon – Mimente.



La vallée du Tarnon vue de Vernagues cet automne

Toponymie

Il n'y a qu'à ouvrir l'annuaire téléphonique de la Lozère pour se rendre compte que certains patronymes se retrouvent plus fréquemment que d'autres. Ainsi des *Boissier*, des *Chaptal* ou des *Meynadier* et de leurs dérivés.

Cette constatation pousse à se plonger dans notre bible de référence qu'est le *Dictionnaire des noms de Familles et de Lieux*, écrit par Jacques ASTOR (éditions du Beffroi).

Les Boissier sont représentés dans toute la France, mais particulièrement nombreux dans le Midi. Il s'agirait la plupart du temps des habitants de lieux où le bois abondait, appelés Boissières, Busserolles, Bouysse, Boisseron et, pourquoi pas, Bougès ?

En effet, certains pensent que l'appellation de notre Massif tirerait son origine du latin *buxus*, le buis, mais qui, à l'époque romane, désignait le bois en général. Il n'y a guère de buis, en effet, sur la montagne du Bougès ; par contre on peut imaginer qu'elle était couverte de forêts et de taillis.

Bien des noms de lieux évoquent aussi ces taillis et ces broussailles : La Buissonnade, Le Buisson, Bouissounouse, La Boissonade, etc.

Sommaire

Actualités de la communauté	2
Des nouvelles du Pays	5
La T.N.T	6
Lieu d'ici, faits d'antan et d'aujourd'hui :	
Le château de Salgas	7
État civil / Festivités/ Lecture	8

Site Natura 2000



La vallée de la Mimente

Le 18 octobre dernier, M. Bernabeu, Sous-préfet de Florac a installé le comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente ». Composé des représentants des collectivités, organismes socioprofessionnels, associations et services de l'Etat et établissements publics, ce COPIL est chargé de piloter l'élaboration du document d'objectifs (Docob) du site. Ce document doit permettre, après un diagnostic écologique et socio-économique, de faire ressortir les différents enjeux concernant les milieux naturels et espèces du site, de définir des objectifs et un programme d'actions. Comme pour tout site Natura 2000, la présidence de ce comité de pilotage a été proposée à un élu afin de favoriser le lien avec le territoire. M. Henri Couderc, maire de Saint-Julien d'Arpaon et président de la Communauté des communes cévenoles Tarnon – Mimente s'est porté candidat et a été élu, compte-tenu de la place importante occupée par le communauté de communes dans le site. Le Parc national des Cévennes a, quant à lui, accepté d'être l'opérateur technique pour l'élaboration de ce Docob, au regard du fort recouvrement de ce site avec le cœur du parc (49%).

Le site des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente a été intégré au réseau Natura 2000 au regard des enjeux liés au maintien de la qualité du réseau hydrographique, à la préservation des habitats naturels qui y sont liés comme les ripisylves, les prairies humides, ainsi que des espèces. L'écrevisse à pieds blancs est notamment une espèce patrimoniale intéressante car sa présence est indicatrice de la bonne qualité des eaux. Elle est actuellement présente sur la plupart des affluents des trois rivières du site, et également sur la Mimente. Le site est également riche en espèces de chauves-souris présentant un fort intérêt patrimonial.

Une fois le Docob élaboré, la démarche Natura 2000 permet aux propriétaires, exploitants, d'être éligibles à un certain nombre d'outils pour mettre en œuvre les actions identifiées, dans une démarche d'engagement volontaire et contractuel. Il peut s'agir de souscrire à des mesures agri-environnementales permettant la valorisation de bonnes

pratiques agricoles en lien avec la préservation des milieux et espèces, ou à un contrat Natura 2000, financé, pour engager une action de restauration de milieux, comme par exemple les ripisylves, ou encore d'adhérer à la charte Natura 2000.

Bien entendu, le document d'objectifs doit être élaboré dans un objectif de complémentarité avec d'autres politiques engagées sur les problématiques similaires comme le contrat de rivière Tarn-amont par exemple.

Interlocuteur au PNC : Sophie GIRAUD, 04 66 49 53 31, sophie.giraud@cevennes-parcnational.fr.

Travaux aux fontaines du Mazel



Les habitants du Mazel retrouvent et certains plus jeunes, découvrent, avec plaisir, les trois fontaines communales restaurées. La voûte de la fontaine dite de *La Molière* s'est effondrée pendant l'automne 2008 créant un danger pour ceux qui empruntaient le sentier. De ce fait, il fallait soit démolir soit réparer. C'est la deuxième solution qui a été choisie par la municipalité en incluant dans ce programme la restauration de l'ensemble des trois fontaines. La réfection de cette voûte et des murs a permis aux encadrants de l'association A.I.D.E.R de participer à un stage de formation pour la construction de voûtes et de murs en pierres sèches.

L'apéro villageois organisé en août dernier au Mazel par le Foyer rural de St Laurent de Trèves a été l'occasion d'une « visite guidée » et le résultat des travaux a été apprécié par tous. La deuxième fontaine dite *la plus alte* située dans le lit du ruisseau qui descend du Causse est bien visible si vous empruntez l'ancien chemin qui permet d'aller du Mazel à Croupillac. C'est une auge de pierre taillée dans la masse... Un débroussaillage s'imposait ainsi que la réfection d'une petite partie des murs des bancels de chaque côté de la fontaine. La troisième fontaine dite Fontaine du Mazel est située en contrebas du hameau ; les murs intérieurs étaient effondrés en partie et la toiture faite de grandes lauzes était à reprendre. La restauration a été faite en pierres sèches et lauzes. La calade devant cette fontaine termine de façon

- Actualités de la communauté -

admirable la belle architecture de ce patrimoine vernaculaire. Soulignons que chacune de ces fontaines est remplie d'eau. Madame le Maire tient à remercier le Conseil Général, le Parc national des Cévennes ainsi que toutes les personnes qui par leurs dons à la Fondation du Patrimoine ont permis de faire aboutir ce projet. Merci aussi à tous les salariés de l'association A.I.D.E.R qui ont mis à profit tout leur savoir pour faire revivre ces fontaines.

Via ferrata à Rousses ...suite

Ainsi que vous avez pu le lire dans le précédent numéro, une via ferrata (parcours en milieu rocheux) a été créée à Rousses. Elle a été utilisée à partir de la mi-juillet 2010. Le parcours de 800 m environ longe ou traverse le Tarnon, en amont de Rousses. Les pratiquants l'ont trouvé très agréable, un peu court pour certains ! On peut estimer à 500 le nombre des utilisateurs. La moitié a pu louer le matériel (boudrier, casque) disponible sur place, les autres étaient autonomes ou encadrés par des professionnels. L'accès est gratuit, accessible à un large public, les enfants (à partir de 9 -10ans) doivent être accompagnés d'un adulte. La fréquentation devrait s'amplifier en 2011 car l'existence du site sera mieux connue grâce à la diffusion par divers médias et à la présence du site du canyon du Tapoul, tout proche.



Elections municipales à Barre

Le maire, M. François Rouveyrol, a été élu par le conseil en date du 9 juillet 2010, suite à la démission de M. Bernard Bauffe, intervenue fin mai. Peu de temps après cette élection, Mme De Maïo, conseillère première adjointe et, avant cela, maire par intérim jusqu'à l'élection de M. Rouveyrol, a préféré démissionner du conseil. Ce qui fait que nous nous retrouvons à 9 conseillers, au lieu de 11.

Les adjoints : Premier adjoint Patrick Roy, deuxième: Kristina Wagner, troisième : Denis Brun, plus particulièrement responsable des cantonniers. De gros dossiers sont en cours : restauration du bâtiment dit de "l'Ancienne gendarmerie" (logements et commerces) directement suivi par la communauté de communes ; installation d'une vétérinaire dans des garages communaux réaffectés à cet effet; assainissement. Le nouveau maire et son conseil ont de quoi faire !

Ça bouge!



Un nouvel auto-entrepreneur s'installe mais il ne se propose pas de repeindre votre maison ou de réparer votre installation électrique ! Sébastien, après avoir passé avec succès son diplôme d'accompagnateur moyenne montagne, propose à des groupes - associations, amis - de les accompagner pour un périple d'une ou plusieurs journées, dans la région ou ailleurs. Il peut aussi se charger de trouver un lieu d'accueil pour une sortie sur plusieurs jours.

Contact : La nature aux pattes Sébastien Ramos
06 30 22 96 41 ttitiramos@orange.fr

Recensement à St Laurent

Le recensement de la population se déroulera entre le 20 janvier et le 19 février 2011. Un agent recenseur passera chez tous les habitants, merci de lui réserver le meilleur accueil.



Le Pays Gorges Causses Cévennes redémarre avec la mobilisation de l'ensemble du territoire

Le Pays G.C.C est né en 2006 à la suite de la création du C.B.E (Comité de Bassin d'Emploi), afin d'élargir la concertation et la coopération territoriale au-delà de l'emploi. Il regroupe 5 Communautés de communes : Gorges du Tarn et des Grands Causses (Ste Enimie), Haut Tarn et Pays de Florac (Florac), Tarnon Mimente (Barre des Cévennes), la Cévenne des Hauts Gardons (Ste Croix), la Vallée de la Jonte (Meyrueis). Financé par les adhésions des Communautés de communes, des communes, le soutien des Conseillers généraux, ainsi que par le Département et la Région, le Pays Gorges Causses Cévennes bénéficie d'une contractualisation avec la Région jusqu'en 2013. Ces 31 communes, situées sur un territoire très peu dense en population, montagneux et de traditions différentes, dotées de peu de moyens, ont ainsi l'occasion de définir une stratégie d'ensemble, de développer la coopération et d'accéder à des financements européens via le G.A.L *Terres de vie*.

La dynamique de préfiguration a suscité l'enthousiasme de la société civile. Les objectifs validés en 2008 consistent à agir ensemble pour l'accueil et l'excellence environnementale, en améliorant la qualité de vie pour tous, en confortant l'économie existante et les nouvelles initiatives, en gérant l'utilisation de l'espace, tout en adoptant une méthode de travail participative. La devise du Pays est de « *Permettre à chacun de vivre sur un territoire préservé, ouvert et solidaire.* »

Sous la présidence d'Hubert Pfister, le Pays a initié de nombreux chantiers.

Le GAL Terres de Vie, clé d'accès aux financements européens du Feader, a été créé conjointement avec le Pays des Sources.

L'organisation touristique a été mise en réflexion avec l'ensemble des acteurs du tourisme, sur le projet d'un SLOT (Schéma d'Organisation Touristique), qui reprendra en avril 2011 pour adopter une stratégie collective. Des formations marketing proposées à tous les offices de tourisme et syndicats d'initiatives aboutiront au printemps 2011 à des prestations tourisme collectives concernant l'ensemble du territoire. La labellisation de « Cafés de Pays » se poursuit sur le territoire.

Le Pays a lancé une action « Accueil de nouvelles populations » à l'été 2009 pour créer, en lien avec les communes, les conditions rendant possible cet accueil. Cela se traduit au quotidien par un travail sur le repérage des logements, des locaux et du foncier d'activité qui pourrait être mis à disposition de porteurs de projets, par un travail de sensibilisation de la population sur les enjeux de l'accueil, et enfin par une volonté de faire travailler ensemble toutes les structures « portes d'entrées » de notre territoire, pour mieux accompagner et installer les porteurs de projets.

Le soutien en ingénierie des porteurs de projets s'est arrêté en 2010 avec la fin des contrats de Pays de la Région Languedoc Roussillon. Un premier état des lieux et une participation aux réflexions pour mettre en place l'approvisionnement local des cantines a débuté cette même année. Enfin, le site internet **gorgescaussescevennes.com** vous permet aujourd'hui d'obtenir toutes les informations sur la vie du Pays, sa Charte et ses actions.

Au cours de cette dernière année, l'équipe d'élus s'est peu à peu essouffée et n'était plus représentative de l'ensemble du territoi-

re, entravant l'appropriation des actions sur l'ensemble des Communautés de communes. Le président a alors proposé sa démission afin de susciter une remobilisation.

Les élections du 10 novembre 2010 ont alors désigné une nouvelle équipe avec Corinne Sauvion à sa tête. La nouvelle présidente est également présidente de la Communauté de communes du Haut Tarn et Pays de Florac. L'équipe du bureau est constituée de représentants de la Communauté de communes Tarnon Mimente : Alain Argilier, Michel Ringot, de la Communauté de communes des Gorges du Tarn : Sophie Bosc, Roger Domeizel, François Gaudry, de la Communauté de communes des Gorges de la Jonte : Arnaud Curvelier, Denis Bertrand, de la Communauté de communes des Hauts Gardons : Michèle Manoa, Michel Salles pour la commune de Saint Etienne V.F, de la Communauté de communes de Florac Haut Tarn : Corinne Sauvion, Serge Védrines, et d'un représentant des chambres consulaires : Christian André.

Le Pays redémarre aujourd'hui, avec la représentation de l'ensemble des Communautés de communes, la volonté de replacer la participation de la population au centre des initiatives et de nouer des partenariats avec les Pays voisins. Nul doute que l'échelle intercommunautaire et la mutualisation des moyens qui sont les atouts des actions collectives portées par le Pays seront exploitées.

Le Pays, c'est vous, par la voix de toutes les Communautés de communes et communes rassemblées !

Une présentation des actions conduites en 2011 sera présentée prochainement par la nouvelle équipe en place.

Télévision numérique Terrestre (TNT) : vous pouvez obtenir une subvention

Dans le courant de l'année 2011, vous ne pourrez plus recevoir la télévision classique : vous devrez passer à la TNT, et pour tous les habitants de la communauté des communes cévenoles Tarnon Mimente, cette réception ne pourra pas passer par les antennes « râteau » traditionnelles. L'installation d'une parabole et d'un décodeur pour la recevoir par satellite sera indispensable. Si votre ligne téléphonique Internet le permet, cette solution sera également possible. Dans ce cadre, vous pourrez bénéficier d'une aide à la réception d'un montant maximal de 250 € TTC.

Attention, cette aide est calculée à hauteur du montant réel de la dépense et plafonnée à 250 € TTC.

Elle concerne l'acquisition de tout mode de réception de la télévision numérique alternatif à votre antenne râteau ou à votre antenne intérieure : installation d'une réception par satellite, souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique.

Les dossiers sont instruits après examen complet des éléments fournis. Le formulaire de demande est disponible dans vos mairies respectives.

Vous pouvez aussi le télécharger sur www.tousaunumerique.fr

Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



Conditions précises d'obtention de l'aide à la réception

Vérifiez que vous correspondez aux critères d'éligibilité :

- la demande concerne un seul poste de télévision de votre résidence principale.
- avant de vous équiper, vous receviez au maximum les 6 chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5/Arte, M6) et, éventuellement, une chaîne locale par une antenne râteau ou une antenne intérieure.
- vous pouvez aussi bénéficier d'une aide si vous recevez les 6 chaînes analogiques via une parabole orientée vers le satellite AB3 et les programmes régionaux de France 3 par une antenne râteau.
- pour continuer à recevoir la télévision après le passage à la télévision numérique, vous avez dû faire l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à votre antenne râteau ou votre antenne intérieure (installation d'une réception par satellite, souscription à un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique).
- vous disposez d'une facture acquittée attestant votre dépense pour les travaux ou abonnements mentionnés ci-dessus, pour accéder à la télévision numérique. Cette facture doit impérativement être postérieure au 1er mars 2009.
- c'est votre première demande car cette aide ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer et par logement.
- votre demande d'aide est impérativement envoyée au plus tard 6 mois après l'arrêt de la diffusion analogique dans votre région, le cachet de La Poste faisant foi.

Pour rappel, cette aide à la réception est accordée sans conditions de ressources. Il ne peut être déposé qu'une seule demande d'aide à la réception par foyer et par logement.

Envoyez le dossier complet à :
FRANCE TÉLÉ NUMÉRIQUE – FONDS D'AIDE
CEDEX 4400

L'équipe de De que se ditz a été très aimablement reçue, début octobre, par le Comte et la Comtesse François-Henri de Bernis Calvière, actuels propriétaires du Château de Salgas. Nous les remercions vivement pour leur accueil chaleureux.

Le château de Salgas

Le Château de Salgas est situé dans le village de Salgas, sur la commune de Vébron. La première mention du château, dans les archives, date de 1312 et, depuis lors, il s'est toujours transmis par succession ou mariage. L'union d'Anne de Lamare avec Claude de Pelet (26 février 1645) donnera naissance à François de Pelet, Baron de Salgas. Celui-ci occupera le château et la propriété jusqu'à son arrestation en 1703 (cf. encadré). Il n'existe pas de descriptif du château avant 1700, mais une lettre de l'Intendant Bâville signalait qu'on ne pouvait y pénétrer que par une tour munie de trois portes : *la première, en bois, très vieille, la seconde cramponnée de fer et la troisième en bois des meilleurs.*

Claude de Pelet (1695-1769) fils aîné du Baron, obtint des lettres de réhabilitation de son père et la restitution de son patrimoine. C'est lui qui fit agrandir le château, tel qu'on peut le voir aujourd'hui. Il vit à Salgas une partie de l'année, marié à Françoise Hélène de Pierre de Bernis. Ses enfants y naîtront et il y mourra, à l'âge de 74 ans. Son épouse était la sœur du Cardinal de Bernis. A priori, celui-ci ne séjourna que rarement à Salgas mais, pendant la Révolution, il fit venir à Rome des membres de sa famille pour les mettre à l'abri (la route Cardinale

qui, de Salgas rejoint la Corniche des Cévennes, doit être attribuée au Cardinal de Richelieu et non au Cardinal de Bernis...*)

Le château revint à une des filles de Claude de Pelet, Marie-Thérèse du Puy Montbrun, puis à sa fille Sophie, épouse de Pons Simon de Pierre de Bernis. Celle-ci mourut en 1782 et c'est d'elle que sont issues les trois branches existantes de la famille de Bernis, le château de Salgas échouant à la branche de Bernis Calvière qui en est toujours propriétaire.

Dès 1761-62, divers projets et devis de travaux apparaissent dans les archives : démolition d'un bâtiment en entrant à gauche, agrandissement du château, réfection des fenêtres, de la porte d'entrée, réfection de la couverture, réfection des cloisons, cheminées, escaliers, mise à niveau du terrain devant la porte.

En 1785 : aménagement du jardin, défrichage, nivellement, creusement d'une pièce d'eau, plantation d'arbres, dallage des terrasses, etc....

1786 : construction et pose d'une conduite.

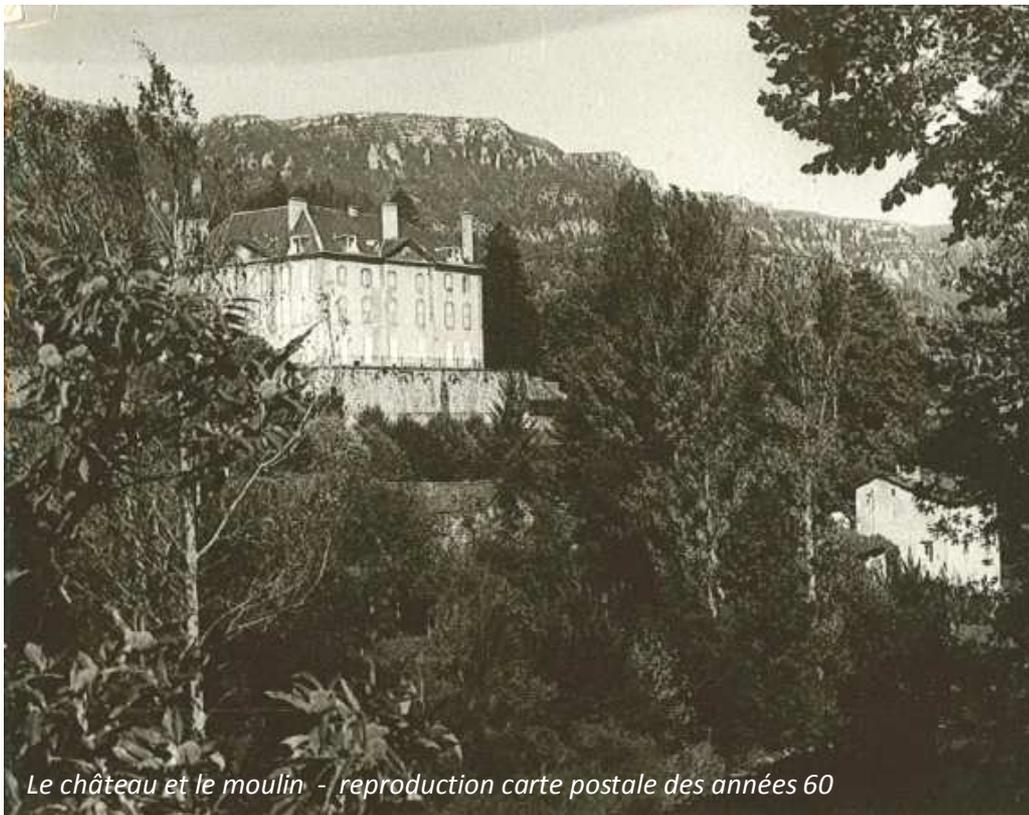
1789 : construction d'escaliers, terrasses, murs...

1805 : murs en pierres sèches, construction d'un pont.

A partir de 1811, c'est René de Bernis qui engage et règle les travaux. Héritier

du Cardinal, il épouse Alix de Calvière. Il fut député de la Lozère et Pair de France en 1827. C'est en 1811 qu'il commande la grille du portail et celle de la terrasse. Puis il fait faire des devis pour différents travaux : deux écuries, une remise, l'escalier de la terrasse qu'il fait élargir, construction d'une chapelle, bassin rond dans la plantation, murs, fenêtres du rez-de-chaussée, réfection de la porte d'entrée, cheminée, attique, enduit, crépissage des écuries...

1854 : Devis pour la reconstruction de la toiture, aménagement des mansardes.



Le château et le moulin - reproduction carte postale des années 60



Les propriétaires actuels devant le parc du château

A la fin du XIX^{ème} siècle, Henri de Bernis Calvière et son épouse continuent l'aménagement du château.

1892 : construction d'un logement pour le jardinier et de chambres pour les cochers.

1895 : construction de la tour contenant l'escalier de service.

1905 : réparation du toit.

Par la suite, les descendants d'Henri de Bernis se sont efforcés de maintenir en état le château.

Aujourd'hui, le Comte et la Comtesse François Henri de Bernis Calvière (8^{ème} génération dans la lignée des De Bernis) continuent l'œuvre d'entretien et de maintenance de ce joyau de la vallée du Tarnon. Il est à noter, que de tous temps, les artisans qui ont œuvré au château ont été choisis au plus près (Salgas, Florac). La chapelle sert de caveau à la famille.

La façade et les murs d'enceinte du jardin sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques : ce qui ouvre droit à des aides pour les travaux d'entretien.

Le parc arboré qui jouxte le château contient des arbres remarquables et mérite, lui aussi, considération et admiration.

(*) le débat reste ouvert car d'aucuns disent que le nom pourrait venir du fait qu'elle était empruntée par la nièce du cardinal..

Le baron de Salgas

François de Pelet est né en 1647 (ou 1646 ?). En 1679, il épouse Françoise de Rocheмаure dans le Temple de Tornac. Une fille naquit de cette union. Il jouissait alors de l'estime publique. Son rang et ses richesses semblaient lui assurer une vie heureuse et enviable.

Mais, après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) de nombreux habitants de la commune, y compris dans la propre famille du Baron, renièrent la foi protestante. Quant à lui, il garda cependant des relations avec les proscrits. Devenu veuf, il se remaria le 2 septembre 1694 avec Lucrece de Brignac de Montarnaud, protestante zélée. Cinq enfants naquirent de cette union, quatre garçons et une fille.

En 1701, Lucrece partit à cheval pour la Suisse car elle était sous la menace d'une mise au couvent. Elle quitta son mari sans l'avertir. Le Baron nota dans son livre journalier : "*Lucrece de Brignac mon épouse m'a abandonné et ces enfants au nombre de six, le plus âgé de cinq ans et demy, elle m'a abandonné le seizième juin de l'année mille sept cens un après six ans et demy de mariage pour sortir du royaume pour fait de religion, le bon dieu soit à a conduite et me consolle en répandant ces plus saintes bénédictions sur ces enfants qu'elle me lesse sur les bras*".

Après le départ de sa femme, ses enfants, sauf le plus jeune, lui furent enlevés et conduits à Pézenas où leur éducation fut confiée aux Pères de l'Oratoire. En février 1703, Castanet (chef maquisard né à Massevaques) et ses gens envahissent le château et le Baron se résout à ouvrir les portes. La troupe ne touche à rien.

François de Pelet ne peut cependant renier son appartenance à la R.P.R (Religion Prétendue Réformée).

Arrêté, torturé, il est condamné aux galères. Ses biens furent confisqués et l'un de ses châteaux (celui de Rousses) fut rasé en 1703. La vaisselle d'argent, les meubles et ses effets furent pillés. Libéré en 1716, il rejoignit sa femme à Genève où il mourut en 1717.

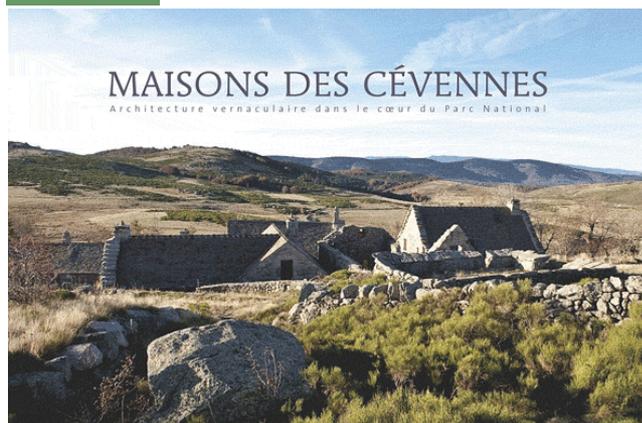
Bibliographie :

- *Le Baron de Salgas, gentilhomme cévenol et forçat pour la foi.* Gaston Tournier. Ed. Edipro
- *Le cardinal de Bernis ou la royauté du charme de Serge Dahoui* ED.Lienhart
- *Le cardinal de Bernis—La belle ambition 1715 - 1794* J.Paul Desprat ED. Perrin



La devise de la famille de Pierre de Bernis : "armé pour le roi"

Lecture



Le Parc national des Cévennes vient de publier un remarquable ouvrage : **MAISONS DES CÉVENNES Architecture vernaculaire au cœur du Parc**

L'objectif de ce livre magnifique est, suivant les auteurs, « d'offrir une analyse la plus complète possible des constructions rurales dont nous avons hérité » dans notre région. Objectif atteint ! D'innombrables et superbes photos illustrent un texte passionnant et nous font découvrir ou redécouvrir des détails d'architecture ; des cartes et des graphiques nous font approfondir l'incroyable diversité des constructions, due aux différences géologiques et climatiques. Toute la richesse de notre patrimoine local s'étale au long des pages. On y voit combien « l'harmonie découlerait de l'unité et la richesse de la diversité »

Les trois parties du volume expliquent le travail d'approche de l'équipe qui l'a conçu :

- une introduction générale qui précise les caractéristiques et apporte des éléments d'explication sur le bâti.
- une approche par identité géographique.
- une approche technique qui permet de comprendre les logiques des systèmes de construction anciens.

Mais rien d'ardu ou d'ennuyeux à feuilleter ces pages abondamment illustrées, à s'initier à une architecture que nous croyons connaître tant elle nous est familière. Ce livre est aussi un encouragement à respecter ce bâti ancien lorsque nous voulons opérer une restauration. Il sera en tous cas, un merveilleux cadeau de Noël à offrir ou à recevoir !

Une remarque, une suggestion, un commentaire : n'hésitez pas à nous contacter soit par mail à l'adresse suivante: tarnonmimente@wanadoo.fr soit par écrit 48400 St Julien d'Arpaon ou directement au 04 66 94 05 08 (fax : 04 66 45 07 38) .

Ont participé à la réalisation et à la rédaction de ce numéro : Sylvie Chabrol, Solange Christin, Monique Fraissinet, Sophie Giraud, Nadia Delpont, Rémi Noël, Catherine Piffari, Patrick Roy, Nicole Teissier, Eliette Valat .

Etat civil

- **Décès** - *St Laurent de Trèves* : Raymond Teissier le 15 août 2010.
- **Naissances** - *Barre des Cévennes* : Marthe Monet de Rémi Monet et Cécile Puech le 18 août 2010.
- *La Salle Prunet* : Eden Metge de Jérémy Metge et Magdalena d'Amato le 27 septembre 2010.
- **Mariage** - *St Laurent de Trèves* : Teddy Morissonneau et Floriane Bonjean le 18 septembre 2010.

Festivités

- *Cassagnas*
 - Loto du comité des fêtes le 7 mai
- *La Salle Prunet* :
 - Loto du CCAS le 16 janvier
 - Thé dansant le 6 février
 - Contes et rencontres : Mimi Barthélémy conteuse haïtienne le 12 février
 - Repas de printemps des Amis du Coustel le 19 mars
- *Rousses* :
 - Galette des rois et projection sur l'île de la Réunion le 15 janvier
 - Crêpes et projection sur la Turquie le 19 février
- *St Julien d'Arpaon*
 - Gâteau des Rois le 22 janvier
 - Loto le 19 février
- *St Laurent de Trèves*
 - Contes et rencontres : Patrick Ewen (récit et violon) et Loïc Leborgne (accordéon) le 8 février
- **Vébron**
 - Loto de l'Ecran cévenol le 25 décembre

Le dicton en occitan



Lo que fai piu piu, longtemps viu.

Celui qui se plaint souvent vit longtemps.

Mairies

	Permanence secrétariat	téléphone
Barre des Cévennes	Du lundi au vendredi de 14 à 17h	04 66 45 05 07
Cassagnas	Lundi 8h-12h Jeudi 8h 12h	04 66 45 06 56
La Salle Prunet	Mardi mercredi vendredi 8h-12h	04 66 45 01 33
Rousses	Mardi 14h-17h jeudi vendredi 9h-12h	04 66 44 08 74
St Julien d'Arpaon	Lundi jeudi 9h à 12h et de 14h-17h30	04 66 45 18 48
St Laurent de Trèves	Mardi 9h-12h et de 14h-17h30 Vendredi de 9h à 12h	04 66 45 01 94
Vébron	Tout les matins de 9h à 12h	04 66 44 00 18
Communauté de communes	Du lundi au jeudi de 9h à 18h	04 66 94 05 08

IPNS—Directeur de publication : Henri COUDERC
Tirage à 1000 exemplaires.